

# Trait d'Union



Grosbreuil

## Édite

À vous les habitants de GROSBREUIL,

Ce bulletin de fin d'année, du mois d'octobre 2019, est aussi le dernier de ce mandat municipal. Il est comme tous les ans consacré aux associations. Il est important et légitime que toutes les associations de la Commune fassent connaître leurs activités à chacun de vous.

Les élus communaux accompagnent les associations, ils sont à l'écoute de leurs besoins. Ils font au mieux pour y répondre.

La Commune met à disposition gratuitement les salles aux associations pour leurs activités et leurs réunions. Celles-ci peuvent aussi emprunter gratuitement sono, barnum, gobelets.....

En ce qui concerne la communication, les associations ont à leur disposition : le site internet, les bulletins communaux, le mur d'info (banderole), les différents panneaux d'affichage du bourg ainsi que les pancartes aux entrées de bourg.

Elles bénéficient de la gratuité des photocopies en Mairie ainsi que de la location gratuite de la salle polyvalente (2 fois par an) pour une manifestation payante.

Nos associations sont dynamiques. Elles permettent à chaque habitant quel que soit son âge d'avoir un choix étoffé d'activités afin de pouvoir trouver celle qui lui convient le mieux.

Les associations sont le signe d'une Commune dynamique.

Merci à vous les dirigeants, les bénévoles qui vous investissez afin de faire vivre toutes nos associations.

Bonne rentrée !

Martine DURAND, Maire de GROSBREUIL



## Sommaire

Nécrologie de Guy FAVREAU.....	2
Zone de loisirs, CME, Travaux du Bourg....	3
Compte-rendus des séances du Conseil Municipal.....	4 à 7
École La Rivière aux Enfants .....	8
École Saint-Louis .....	9
Amicale Laïque, Étoile Sportive de Grosbreuil, Plateforme de compostage ..	10
Familles rurales .....	11
Grosbreuil hier et aujourd'hui, Club des feuilles d'automne.....	12
ASVB, ARCE .....	13
Théâtre l'Entracte, Secours Catholique...	14
Médiathèque.....	15
Gestion des déchets .....	16

**AFM TÉLÉTHON**  
INNOVER POUR GUERIR

La date du téléthon sera le  
samedi 7 décembre et la  
prochaine réunion le lundi 18  
novembre à 20h30 à la Mairie.

**Mairie de Grosbreuil**

Tél. : 02 51 22 69 75

E-mail : [mairie.grosbreuil@wanadoo.fr](mailto:mairie.grosbreuil@wanadoo.fr)

Site internet : [www.grosbreuil.fr](http://www.grosbreuil.fr)

**La Mairie est ouverte** du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30 et le 1<sup>er</sup> samedi de chaque  
mois de 9h à 12h.



## Nécrologie de Guy FAVREAU

Avec la sortie de ce bulletin, il n'était pas possible de passer sous silence le décès de Guy FAVREAU édile de la Commune pendant quatre mandats et décédé le 8 mai dernier.

Son histoire débute en 1931 à GROSBREUIL, Commune qu'il ne quittera jamais.

Il y épouse Léonce avec qui il fonde une famille de 6 enfants qui leur donneront petits enfants et arrière petits enfants.

Formé pour être boulanger, Guy a choisi de se reconverter dans l'électronique en 1965.

En 1971, il décide de se lancer dans l'aventure municipale avec pour objectif de rajeunir l'équipe municipale et préparer GROSBREUIL à une évolution qui s'amorçait déjà.

Signes de rajeunissement, le Conseil s'est renouvelé d'un tiers à chaque élection et les premières femmes sont rentrées au Conseil dès 1977.

Elu Maire, il remplit cette fonction de 1971 à 1995, soit quatre mandats au bout desquels il décide de son propre chef de se retirer.

Dès le début de son premier mandat, il saisit l'opportunité de la vente d'une maison et ses terrains attenants au centre bourg pour y déplacer la Mairie. S'ensuivront la construction d'une salle polyvalente et le restaurant scolaire sur cet emplacement.

Ces réalisations structurantes pour une Commune s'accompagnent, au fil des années, de projets aussi divers que la création d'une zone artisanale, des lotissements, des terrains de sport (football et basket).

Avec la création et l'appui du S.M.A.T. (Syndicat Mixte d'Aménagement du Talmonçais), la municipalité transforme l'ancienne école publique en gîtes communaux, lesquels fonctionnent bien.

Enfin, satisfaction ultime pour le premier magistrat de la Commune, la construction d'une supérette et, après de longues et tenaces démarches, l'arrivée tant attendue de la pharmacie.

De sa fenêtre, Guy pouvait embrasser d'un seul regard ce qui fut les deux pans de sa vie :

- à travers les bâtiments communaux et les commerces, sa vie d'homme public

- à travers le clocher qui surplombe ces bâtiments, le croyant.

Al'âge de la retraite, cet homme de service dont on se souvient le dévouement lors des fêtes avec l'installation chaque année de la sonorisation et de l'éclairage remplit la fonction de sacristain. Fonction obscure, Guy l'assure avec disponibilité, fidélité et discrétion.

Très habile de ses mains, Guy a réalisé, souvent avec des matériaux dits périmés, le très joli pupitre en bois appelé l'ambon et le lutrin qui trônent dans l'église de Grosbreuil.

Trait important du personnage : Guy avait conscience de la valeur du patrimoine. Il aimait conserver et, précurseur déjà, recycler pour donner une seconde vie aux matériaux.

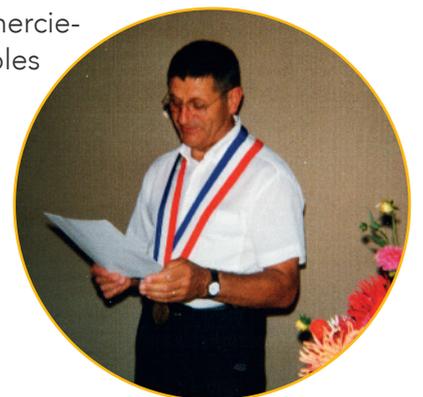
Guy ne put se remettre de la longue maladie qui le rongait et le départ brutal de son épouse Léonce.

C'est une mémoire vivante de Grosbreuil qui s'éteint !

Monsieur GUY FAVREAU, la Commune vous adresse ses plus sincères remerciements pour l'ensemble de votre œuvre dont nous gardons des signes visibles à travers toutes ces réalisations.

**Il est des figures qui semblent éternelles dans notre paysage.  
Il est des figures qui comptent et marquent une Commune.**

**Celle de GUY en était une !**



# Zone de loisirs

## Aménagement de la zone d'équipements sportifs, socio-culturelle et de loisirs

La procédure de DUP (déclaration d'Utilité Publique) du projet d'aménagement de la zone d'équipements sportifs, socio-culturelle et de loisirs ainsi que celle d'Expropriation sont arrivées à leur terme.

Des recours non suspensifs contre l'utilité publique du projet et contre le montant des indemnités fixées par le juge de l'expropriation ont été engagés par l'association ASVB et les anciens propriétaires.

Nous ne manquerons pas de tenir informé la population de l'issue des recours engagés.

A ce jour la Commune de Grosbreuil est propriétaire des terrains d'emprise du projet et en a pris possession.

## Conseil Municipal des enfants

**CM2** : Alexandra ADDALA - Liam BONNEAU - Erwan ROUXEL - Alan GREAUD - Tom MICHAUD - Salomé GUERIN - Enola SIMON POUSSIER

**CM1** : Titia VEZIN (absente sur la photo) - Danièle MELINE - Léon GENAUDEAU - Margaux VRIGNON - Tylian MOREAU.



## Travaux d'aménagement du bourg

Cette deuxième tranche de travaux se termine à la fin de ce mois.

La route départementale a été élargie au niveau du virage pour permettre une meilleure fluidité de la circulation et améliorer la visibilité.

Le respect, par chacun, des sens uniques, des panneaux de signalisation et de la limitation de la zone à 30 km /h sont gages de sécurité.

La place de l'église, valorisée par un nouveau parvis, est aujourd'hui un accès réservé et sécurisé pour les rassemblements et cérémonies. L'accès pour PMR (Personne à Mobilité Réduite) se fait par le côté gauche de l'église.

Au niveau des places de parking, il faut noter :

- **12 places** devant la maison GIRAUDEAU
- **3 arrêts minute et un arrêt PMR** devant la boulangerie
- **16 places** de parking rue de la Rivière et rue des Lauriers
- **7 places de parking** à côté de la salle des associations et de la « halte aux fripons »

Pour rappel, la rue de la Rivière et des Lauriers restent en sens unique. Seul, l'accès au parking qui jouxte la « halte aux fripons » et la salle des associations est en double sens.



# Compte-rendu des séances du Conseil Municipal

## Depuis le dernier bulletin

SÉANCE DU 24 AVRIL 2019

### SYDEV ECLAIRAGE EGLISE : Choix de l'éclairage

Marc HILLAIRET, adjoint à l'urbanisme-voirie, présente au Conseil Municipal deux propositions du SYDEV pour la mise en lumière de l'Eglise :

1. Réaliser intégralement la mise en lumière de la façade (enveloppe budgétaire à prévoir d'environ 21 000 €).
2. Poser uniquement les infrastructures en attente permettant de réaliser la mise en lumière ultérieurement sans endommager le parvis (= pose de 4 pots d'encastrement au sol + coffret d'éclairage : environ 870 € de coût de travaux, soit une participation communale d'environ 610 €). Dans ce cas, cette prestation sera ajoutée directement dans le dossier en cours d'éclairage du parvis.

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du SYDEV n°2

### Indemnité de Conseil au comptable du Trésor pour l'année 2018

Madame La Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer pour le versement, au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur municipal, de l'indemnité de conseil et de l'indemnité de confection du budget pour un montant de 458.52 € pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal décide à 9 voix pour, 7 voix contre et une abstention d'attribuer 100% de l'indemnité de conseil au Comptable du Trésor, soit un montant de 458.52 € pour l'année 2018.

### Construction La Garenne : validation du plan de division et plan parcellaire et dépôt de la déclaration préalable de division

Madame La Maire présente le plan de division en 8 lots constructibles ainsi que le plan parcellaire sur base cadastrale pour le projet de construction La Garenne en vue du dépôt de la déclaration préalable de division.

Madame La Maire donne lecture du courrier reçu le 29 Avril 2019 de l'association pour la protection du paysage de Vendée afin de reconsidérer le projet pour assurer la sauvegarde de la haie bocagère et afin de prendre en compte l'aspect sécuritaire dans un souci de protection des systèmes racinaires et des arbres.

Le Conseil Municipal décide à 11 voix pour, 5 voix contre et une abstention d'émettre un avis favorable au plan de division en 8 lots ainsi que le plan parcellaire sur base cadastrale pour le projet de construction La Garenne en vue du dépôt de la déclaration préalable de division.

### Transfert de la compétence assainissement des eaux usées à la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral au 01.01.2020.

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence des eaux usées sera transférée de droit à la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral au 1er janvier 2020, si les Communes ne s'y sont pas opposées avant le 1er juillet prochain.

Dans cette perspective, elle présente une note d'opportunité qui s'appuie sur une étude réalisée conjointement avec le groupement KPMG/GETUDES/ATLANTIC JURIS.

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas au transfert de compétence des eaux usées à la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral au 1er janvier 2020. Dans ce cas, une délibération n'est pas nécessaire.

### Lecture Publique : Gestion et coordination de bibliothèques

Dans son projet de territoire adopté en janvier 2019, un des axes d'action de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral est la valorisation du territoire à travers son offre culturelle. Les bibliothèques constituent un levier essentiel de cette stratégie. En effet, notre territoire compte aujourd'hui 16 bibliothèques qui rassemblent 70 000 documents (livres, BD, DVD...) et mobilisent 130 bénévoles et 7 professionnels.

Pour cette raison, Madame La Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes a souhaité mobiliser les acteurs culturels autour d'un projet de mise en réseau des bibliothèques. Un projet qui permettrait véritablement de mailler le territoire et de donner un nouvel élan à la vie culturelle en Vendée Grand Littoral.

Ainsi, la prise de compétence « Réseau des bibliothèques » par la Communauté de Communes permettrait de proposer à nos habitants un service gratuit, de qualité et de proximité reposant sur une offre documentaire accessible partout sur le réseau grâce à une carte unique. Cette mise en réseau serait également l'occasion de déployer sur l'ensemble du territoire une programmation culturelle annuelle ambitieuse et partagée.

Pour organiser et mettre en place ce projet fédérateur, Madame La Maire explique que Vendée Grand Littoral se propose de prendre la compétence supplémentaire « Réseau des bibliothèques » ainsi rédigée :

- « Création, animation, coordination, gestion et financement du réseau des bibliothèques et médiathèques
  - Acquisition et gestion des fonds documentaires et multimédias permettant l'accès à la culture et son développement
  - Acquisition, entretien et maintenance des matériels et logiciels spécifiques au réseau des bibliothèques-médiathèques
  - Lecture publique : politique du livre, convention avec les autorités en charge de la politique culturelle du livre »
- Pour mener à bien ces missions, une convention fixant les principes de la coopération intercommunale des bibliothèques dans le cadre de la mise en réseau sera réalisée afin de spécifier et déterminer les rôles de chacune des parties dans le fonctionnement de la bibliothèque ou médiathèque.

Le Conseil Municipal décide de valider les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral incluant la prise de compétence « Réseau des bibliothèques » .

## SÉANCE DU 03 JUIN 2019

### Finances communales : PATA 2019

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour les travaux de point à temps automatique 2019 sur le réseau routier communal avec fourniture de 20 tonnes de matériaux et mise à disposition d'un rouleau compacteur sans chauffeur.

Le Conseil Municipal décide de retenir la société COLAS pour un montant de 13.410,00 € HT.

### Plateau sportif

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que la consultation pour l'implantation d'un plateau sportif en extérieur sur le terrain de basket a fait l'objet d'une publication sur la plateforme dématérialisée « marchés sécurisés » du 12 avril au 10 mai 2019.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse à l'entreprise ALTRAD - MEFRAN COLLECTIVITES.

Montant de l'offre retenue: 53.276,00 € HT.

Montant de l'offre retenue: 63.931,20 € TTC

et autorise Madame La Maire à demander des subventions.

## SÉANCE DU 24 JUIN 2019

### Interventions musique et danse pour l'année scolaire 2019-2020

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental met à disposition de la Commune un accompagnement organisationnel pour les interventions musique et danse pour l'année scolaire 2019-2020, comme pour l'année scolaire précédente

Le Conseil Municipal décide de maintenir l'accès à la culture pour les enfants des écoles de la Commune en poursuivant les interventions musique et danse pour l'année scolaire 2019-2020 à raison de 8 heures par classe pour les cycles 2 et 3, soit 56 heures maximum pour l'année et de solliciter l'accompagnement organisationnel du Conseil Départemental pour l'année scolaire 2019-2020.

### Place des Meuniers : Approbation de l'Avant- Projet Définitif relatif à la construction de commerces et parking

Par convention en date du 1er février 2018, la Commune de Grosbreuil a confié à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du programme, le choix du maître d'œuvre, le suivi des études et des travaux relatifs à la construction de commerces et aménagement d'un parking place des Meuniers.

Il a été confié une mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet Vallée architectes pour la réalisation de ce projet.

Madame La Maire présente l'Avant-Projet Définitif et explique que le projet comprend :

1- La construction de commerces pour 373 m<sup>2</sup> comprenant :

- Un bar restaurant (hors matériel) pour une surface de 171,10 m<sup>2</sup>,
- Une auto-école (livrée finie) pour une surface de 74,30 m<sup>2</sup>,
- Un cabinet d'avocat pour 30,60 m<sup>2</sup>,
- Une cellule libre (livrée brute) pour 32,30 m<sup>2</sup>,
- Une façade destinée à un futur commerce,
- La reprise de la façade du salon de coiffure existant.

2- L'aménagement (requalification de l'espace public, gestion des Ep, EU, voirie, espaces verts et mobilier urbain) de la place des Meuniers pour 4 931 m<sup>2</sup> comprenant :

- La création d'un parvis piétons de 1 882 m<sup>2</sup>
- La création d'un parking de 2 803 m<sup>2</sup>
- l'aménagement d'un parking destiné (non réservé) aux logements à construire par un bailleur social pour 246 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal décide à 17 voix pour et une abstention :

- De valider l'Avant-Projet Définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 799 932,63 € HT, comprenant des prestations supplémentaires au programme,
- D'autoriser Madame la Maire :
  - à signer l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élevant à 80 713 € HT,
  - à signer l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage s'élevant à 44 809 € HT,
  - d'autoriser le lancement de la phase DCE,
  - d'autoriser à lancer la consultation pour les marchés de travaux,
  - de donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises.

### **🍃 Vendée numérique : convention d'occupation temporaire du domaine privé**

Madame La Maire propose d'adopter la convention d'occupation temporaire du domaine privé avec le GIP Vendée Numérique pour les travaux de déploiement de la fibre optique.

L'emprise foncière de 2 m<sup>2</sup> concerne la parcelle section AB 14 située rue de la Rivière (chemin de la Fontaine). Aucune redevance n'est prévue.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à la convention d'occupation temporaire du domaine privé avec le GIP Vendée Numérique pour les travaux de déploiement de la fibre optique ;

## SÉANCE DU 29 JUILLET 2019

Association	Subvention 2019
<b>OGEC pour le contrat d'association</b>	46 547.09 €
<b>C.C.A.S.</b>	2000 €
<b>Compostons ensemble à GROSBREUIL</b>	200,00 €
<b>Groupement de protection des cultures</b>	305,00 €
<b>CAUE Vendée</b>	40,00 €
<b>Centre culturel du Talmondais</b>	450 €
<b>Protection civile</b>	55 €
<b>Amicale des Sapeurs Pompiers de Nieul le Dolent</b>	327.15 €
<b>RASED</b>	328 €

### **🍃 Subventions 2019 aux divers organismes et Contrat d'association 2019**

- D'attribuer pour les sorties et activités scolaires de chaque école un montant forfaitaire de 23 € par élève inscrit au 1er janvier 2019.

- De préciser que :  
la subvention sera versée en septembre 2019.

Les écoles produiront les factures des sorties à la fin de l'année scolaire 2019/2020. Le mode de calcul sera délibéré annuellement.

- D'autoriser la gratuité des photocopies noir et blanc, en nombre raisonnable, (excepté les copies de livres) pour les associations de la Commune
- D'autoriser la gratuité d'utilisation de la Salle Polyvalente pour les activités à but lucratif 2 fois par an pour toutes les associations de la Commune .

### **🍃 Groupement de commande pour la fourniture de vêtements de travail, de chaussures de gants et EPI pour les agents communaux**

Engagée dans un processus de mutualisation des moyens et des services, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes.

L'objet de ce groupement est de permettre à ses membres :

- De répondre aux besoins de leurs services en matière de fourniture de vêtements de travail, de chaussures, de gants et EPI.
- De respecter la réglementation de la commande publique ;
- D'optimiser les coûts.

Le Conseil Municipal, décide :

- d'adhérer au groupement de commandes ,
- d'accepter les termes de la convention constitutive de groupement de commandes
- de valider que la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- d'autoriser Madame La Maire, Martine DURAND ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes.



## Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de VENDEE GRAND LITTORAL dans le cadre d'un accord local

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que la composition du Conseil Communautaire sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du Conseil Communautaire de VENDEE GRAND LITTORAL peut être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

Selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque Commune,
- chaque Commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune Commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges,
- la part de sièges attribuée à chaque Commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des Communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les Communes membres de la Communauté de Communes doivent approuver une composition du Conseil Communautaire de VENDEE GRAND LITTORAL respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2019 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des Communes membres de la Communauté, représentant la moitié de la population totale de la Communauté ou l'inverse.

A défaut d'un tel accord constaté par Monsieur le Préfet au 31 août 2019, selon la procédure légale de droit commun, Monsieur le Préfet fixera à 39 sièges le nombre de sièges du Conseil Communautaire de VENDEE GRAND LITTORAL, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2019, par arrêté préfectoral, Monsieur le Préfet fixera la composition du Conseil Communautaire de VENDEE GRAND LITTORAL, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou à défaut, conformément à la procédure légale de droit commun.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est proposé de conclure, entre les Communes membres de VENDEE GRAND LITTORAL, un accord local fixant à 46 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre

Nom de la Commune	Population municipale	Accord Local	Supplémentaire
Angles	2 785	3	
Avrillé	1 400	2	
Le Bernard	1 209	2	
La Boissière des Landes	1 379	2	
Champ Saint Père	1 839	2	
Curzon	503	1	1
Le Givre	492	1	1
Grosbreuil	2 151	2	
Jard sur Mer	2 647	3	
La Jonchère	440	1	1
Longeville sur Mer	2 495	3	
Moutiers les Mauxfaits	2 121	2	
Poiroux	1 082	2	
St Avaugourd des Landes	1 059	2	
Saint Benoist sur Mer	462	1	1
Saint Cyr en Talmondais	376	1	1
Saint Hilaire la Forêt	817	2	
Saint Vincent sur Graon	1 481	2	
Saint Vincent sur Jard	1 303	2	
Talmont Saint Hilaire	7 510	10	
<b>Total</b>	<b>33 551</b>	<b>46</b>	<b>5</b>

et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de VENDEE GRAND LITTORAL.

Le Conseil Municipal décide à 13 voix pour et 4 abstentions de fixer à 46 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de VENDEE GRAND LITTORAL, réparti suivant le tableau joint.

## Dispositif hivernal aux gîtes communaux

Madame La Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la Préfecture de Vendée et de l'APSH pour l'accueil d'une famille éligible au dispositif hivernal pendant la période hivernale dans un gîte communal. Le dispositif d'hébergement concerne la période hivernale du 1er novembre 2019 au 31 mars 2020. Il s'agit d'un accueil solidaire.

L'association APSH prend en charge les frais d'hébergement ainsi que les charges locatives et accompagne cet hébergement.

Le Conseil Municipal décide :

- De statuer sur le principe de mise à disposition du petit gîte communal n° 85G292003 pour l'accueil d'une famille éligible au dispositif hivernal ;
- De prévoir les modalités d'hébergement :
- De fixer le loyer mensuel à 400 € en plus des charges locatives (eau, électricité) ;
- De fixer le montant de la caution à 400 € ;
- De fixer une date de début de location au 1er novembre 2019 et une fin de location au 31 Mars 2020.

# École La Rivière aux Enfants

## ☛ La rentrée « en musique » !

C'est sous un beau soleil et en musique que la 1<sup>ère</sup> journée d'école s'est déroulée. En effet, les élèves ont accueilli avec plaisir leurs nouveaux camarades en leur interprétant deux chants, « Balafon » et « Racines ». Ce moment de convivialité a été très apprécié !

## ☛ Présentation de l'équipe enseignante

L'équipe enseignante est composée de la façon suivante :

- **PS1-2/MS** : Corinne GALIBERT aidée d'Angélique BOUCHER
- **MS/GS** : Christelle LANGEVIN aidée de Sylvie MARRIONNEAU

- **GS/CP** : Murielle LEFRANCOIS, ainsi que Elisa PENNANEAC'H, sa décharge de direction

- **CE1/CE2** : Manuella MATHE

- **CE2/CM1** : Carole CLOUTOUR

- **CM1/CM2** : Sandrine DUPUY

## ☛ Les projets

Dans le cadre du projet d'école, des actions sur le développement durable seront menées.

Mais aussi, spectacles, cinémas, concerts, expositions sont au programme, permettant aux enfants de construire leur parcours artistique et culturel.

Vous pouvez consulter le blog de l'école à cette adresse : [passerelle2.ac-nantes.fr/lariviereauxenfants/](http://passerelle2.ac-nantes.fr/lariviereauxenfants/)



# École Saint-Louis

## **L'accueil, c'est important**

Accueillir est l'un des axes importants du projet éducatif de l'enseignement catholique de Vendée. Nous faisons en sorte que chacun se sente « accueilli », il s'agit d'encourager à ce que chacun investisse pleinement sa place à l'école : parents et enfants bien sûr mais aussi enseignants puisque cette année, nous accueillons David Caudal qui assure la décharge de direction le lundi. Bienvenue à lui.

Les grands-parents aussi sont les bienvenus ! Un vendredi matin par mois, ils sont invités à participer aux ateliers de leurs petits-enfants en maternelle. Ce moment de partage est précieux et très apprécié par les petits et les grands.

Pour se sentir accueilli et que chaque enfant ait sa place, nous renouvelons nos pratiques. Les plus jeunes travaillent à partir de la pédagogie inspirée de Maria Montessori. Chacun fait ses découvertes et cherche à évoluer à son rythme sous l'œil attentif des enseignantes qui les accompagnent.

A partir du CE1, c'est l'enseignement flexible qui est utilisé. Comme son nom l'indique, différents parcours sont proposés pour que chacun puisse travailler en fonction de ses compétences. L'atmosphère en classe est, de suite, plus sereine.

## **L'école, on y passe du temps, autant s'y sentir bien !**

Le conseil d'établissement, avec l'équipe dynamique des bénévoles de l'OGEC et de l'APEL, se penche cette année sur l'aménagement de la cour pour que, là encore, chacun puisse organiser son moment de récréation en fonction de ses attentes. C'est une continuité puisque l'APEL avait déjà investi dans une structure de jeux l'année dernière.



D'autres investissements sont prévus mais, dès lors, des coins « détente » sont proposés : coin lecture, coin dessin, coin jeux calmes... Ceci uniquement avec du matériel de récupération selon l'esprit « recyclerie ». Les enfants ont même pensé à proposer à leurs parents de fouiller dans leur garage pour trouver des fonds de peinture afin de repeindre eux-mêmes les coffres en bois qui menaçaient de finir à la benne... Belle initiative et surtout preuve qu'ils ont bien investi notre projet d'année :

## **L'école se met au vert !**

L'idée est de sensibiliser les enfants au développement durable : apprendre à réfléchir sur leur consommation, sur le matériel qu'il utilise, sur les habitudes alimentaires... Nous avons anticipé le projet en mettant en place dès la rentrée la fourniture intégrale du matériel scolaire pour réduire les emballages d'une part et passer, quand c'est possible, à un usage collectif pour prendre soin du matériel, éviter le gaspillage. Cependant, c'est bien ensemble que nous devons trouver des solutions !

Sensibiliser au développement durable, c'est aussi apprendre à aimer la nature qui nous entoure pour avoir envie de la protéger : vaste et passionnant programme que nous allons faire vivre au rythme d'échanges, de sorties, d'actions avec nos élèves.

## **Quelques dates :**

- loto le 2 février 2020,
- kermesse le 20 juin 2020
- des amis, de la famille à loger ? Location de l'école en juillet et août
- diverses ventes au profit de l'école à suivre sur notre page Facebook



## Amicale laïque

La nouvelle présidente est Audrey Gilardeau. Tel : 06 89 01 13 64

### Activités prévues :

- Jus de pomme
- Sapins
- Saucissons
- Belote 9 novembre 2019 et 7 mars 2020
- Madeleines



## Étoile Sportive de Grosbreuil : foot

Dates de manifestations :

- 29 novembre 2019 : palets (date à confirmer)
- 30 novembre 2019 : concours de belote
- 11 janvier 2020 : concours de belote
- 14 mars 2020 : concours de pêche à la truite

## Plateforme de compostage

### Les légumes de la plateforme de compostage visités et dégradés

L'objectif principal de la plateforme de compostage est de réduire le volume de nos déchets.

Nos déchets organiques de cuisine peuvent représenter **30 à 40%** du volume global de nos déchets. Nous pouvons donc agir sur notre environnement en retournant cette matière à son origine : le sol. La boucle est bouclée au moins pour ces déchets.

La plateforme est ouverte tous les **samedis matin, de 10h00 à 12h00**, et il suffit d'un dépôt hebdomadaire et volontaire de chaque foyer pour avancer dans la démarche. Ce rendez-vous hebdomadaire permet des rencontres et a abouti à la mise en place d'activités autour du compost.

Un jardin à l'intérieur du site permet aux institutrices d'initier les enfants au jardinage et au goût des légumes.

A l'extérieur (le long de la route) un autre jardin pour faire pousser des cucurbitacées (citrouille, potimarron etc.) qui prennent de la place et que l'on partage avec les enfants des écoles et les bénévoles de la plateforme.

Cette année, la récolte était prometteuse, mais début septembre, les potimarrons ont disparu et les autres citrouilles ont été prises et détruites.

L'année dernière des dégradations étaient constatées à l'intérieur du site sur le même genre de légumes, mais il en restait assez à partager.

Evidemment les bénévoles sont déçu(e)s.

**Des questions se posent :** doit-on arrêter l'idée des jardins partagés ? Ou continuer en espérant un juste respect du travail...

L'objectif de ce travail n'a peut-être pas été suffisamment expliqué et compris ?

Nous espérons que cette idée de jardin partagé puisse perdurer.

Nous invitons toutes les bonnes volontés (jeunes et moins jeunes) à venir nous rejoindre pour développer, partager, échanger sur le site de la plateforme et pourquoi pas sur d'autres lieux dans la Commune, dans un esprit de jardin bio et permacole.

**Cette année, l'Assemblée Générale prévue en Novembre sera l'occasion de fêter les 10 ans de la plateforme.**

**« SEUL ON VA PLUS VITE, ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN »**  
Proverbe africain



## Familles rurales Venez nous rejoindre !

L'association Familles Rurales de Grosbreuil vous propose au cœur de votre Commune :

- **des activités sportives hebdomadaires avec nos animateurs diplômés :**
  - **Gym Fitness** le mardi soir à 19h45, salle omnisports, avec Fanny
  - **Yoga** le mercredi soir à 18h ou 19h30, pôle culturel, avec Elisabeth
  - **Gym détente** le vendredi matin à 9h30, salle omnisports, avec Laurent
- **des activités créatives et culturelles sous forme d'ateliers en groupe :**
  - **Loisirs créatifs** le lundi AM à 14h30, pôle culturel (1 semaine/2)
  - **Peinture** le mercredi matin à 9h, salle école « la rivière aux enfants »
  - **Récré-Arts** le jeudi soir à 20h, pôle culturel (1 semaine/2)

Tarifs et informations au 06.85.37.61.84  
ou par mail [famillesrurales.grosbreuil@gmail.com](mailto:famillesrurales.grosbreuil@gmail.com)

### Activités créatives et culturelles GROSBREUIL

Saison  
2019/2020

**Loisirs créatifs**  
Lundi AM 14h30  
Pôle culturel  
(1 sem/2)

**Peinture**  
Mercredi matin 9h  
Salle école  
la rivière aux enfants

**Récré-Arts**  
Jeudi soir 20h  
Pôle culturel  
(1 sem/2)

Renseignements au  
06.85.37.61.84

**Familles  
rurales**  
Vivre mieux !

ASSOCIATION  
DE GROSBREUIL  
[famillesrurales.grosbreuil@gmail.com](mailto:famillesrurales.grosbreuil@gmail.com)

### Gym - Fitness - Yoga GROSBREUIL

Saison  
2019/2020

**Gym Fitness**  
Mardi  
19h45  
salle de sports

**Yoga**  
Mercredi  
18h ou 19h30  
pôle culturel

**Gym Détente**  
Vendredi  
9h30  
salle de sports

**Inscriptions**  
tout au long de l'année  
2 séances d'essai offertes

**Gardez la forme !**

[famillesrurales.grosbreuil@gmail.com](mailto:famillesrurales.grosbreuil@gmail.com)

**Familles  
rurales**  
Vivre mieux !  
Association  
de Grosbreuil

## Grosbreuil hier et aujourd'hui

L'association « GROSBREUIL HIER et AUJOURD'HUI », créée en 2015, est installée dans la Maison du Patrimoine, 2, rue du Moulin à Grosbreuil, dans les bâtiments de l'ancienne Poste (construite en 1910) dont une partie est mise à sa disposition par la Commune.

L'association a pris le relais du « Groupe Patrimoine » qui œuvrait depuis quelques années pour présenter le patrimoine de la Commune et de ses habitants, en organisant des expositions temporaires sur des thèmes divers.

Sa mission ? La protection et la mise en valeur du patrimoine local et, pour cela, nous recherchons les documents, les photos, les outils et le matériel, témoins de la vie des habitants de la Commune autrefois.

Les bâtiments ont été aménagés pour présenter aux visiteurs : une classe des années 1950, une pièce de vie d'habitation de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, une buanderie-laiterie, une cave, une étable et, sous le préau, une exposition de matériel agricole, d'outils d'artisans/commerçants et de photos de la vie du monde agricole et d'artisans et de commerçants du temps passé.

D'autres animations sont organisées à la Maison du Patrimoine : des matinées « dictée et problème du certificat d'étude au porte-plume et à l'encre violette », des soirées « Galettes de blé noir/ confiture », des soirées « Grillées de mogettes », des vide-greniers, des visites « à la demande » des locaux aménagés pour les élèves des écoles de la Commune et des Communes voisines et pour les résidents des Maisons de Retraite. Tous les jeudis matin et tous les dimanches après-midi durant les mois de Juillet et Août, la Maison du Patrimoine est ouverte aux visiteurs.

Merci à toutes les personnes qui mettent à la disposition de l'association des objets, du matériel, des documents ou des photos ; si vous en possédez et si vous souhaitez les voir exposés(es) à la Maison du Patrimoine, contactez-nous !

Avis de Recherche : nous recherchons une personne sachant filer la laine sur un rouet.

Rejoignez-nous si la sauvegarde du patrimoine de GROSBREUIL vous intéresse !

**Contact : Jean PIGNE 02 51 22 63 26 ou [jeanpigne@free.fr](mailto:jeanpigne@free.fr)  
ou Joël GABORIT 02 51 22 62 61 ou [joel\\_gaborit@orange.fr](mailto:joel_gaborit@orange.fr)**



## Club des feuilles d'automne

Mercredi 18 septembre, 39 personnes ont participé au voyage d'une journée organisé par le club.

Départ à 7h30 du parking de la place des Meuniers pour un déjeuner croisières sur la Vilaine situé à 164 km de notre Commune. Arrivée sous le soleil pour une promenade en petit train puis une promenade à travers les rues touristiques de la jolie Commune de La Roche Bernard habitée par 700 habitants. Embarquement sur la vedette jaune Anne de Bretagne pour déguster un très bon repas tout en découvrant la Vilaine sur un parcours de plus 40 kilomètres. Retour sur Grosbreuil satisfait de cette très belle journée.

### Les activités du Club à venir :

Banquet annuel du club le mercredi 27 novembre ouvert aussi aux non-adhérents.

**Pour ces inscriptions, contacter :**

**Marc GUILLET Tél 02 51 22 63 54  
Bernard ALINCANT 02 51 22 64 95  
Noëlle EGRON 02 51 22 64 92**

# Association de Sauvegarde de la Vallée de la Bénatonnière

## Informations :

1. L'expropriation des 3,7 hectares pour le projet socio-culturel partiellement évalué par la Commune à 3,5 millions d'euros (durant l'enquête publique de 2017) compromet fortement notre projet de chemin thématique. Toutefois, absolument rien n'est définitif puisque plusieurs recours judiciaires, et notamment celui de l'ASVB contre la déclaration d'utilité publique (DUP), suivent leur train. Si le jugement invalide cette DUP, l'expropriation des terrains sera nulle et ils devront être restitués. C'est donc encore le statu quo.
2. Près de 2 km de haies champêtres ont été illégalement détruites sur les Communes de Grosbreuil et de Talmont. L'ASVB se prépare à se constituer partie civile. Le maire de Talmont St Hilaire et 3 autres associations se sont déjà mobilisés en intervenant contre ce nouveau scandale environnemental.
3. L'ASVB a exprimé les réserves que suscitent le projet d'urbanisation à la Garenne prévoyant de détruire une haie classée en Espace Naturel protégé, et a interrogé la Commune de Grosbreuil sur les récents travaux du centre bourg mais n'a jamais reçu de réponse.

## Activités :

1. Pour fêter les 180 ans de la naissance de St Henri Dorie, le héros missionnaire du talmondais très lié avec la famille de la Bénatonnière, nous visiterons les lieux en sa mémoire notamment sa maison natale. Nous remettrons officiellement à sa Mission des écrits émouvants de sa propre plume. Par ces reliques, nous portons dans notre cœur ce jeune vendéen martyrisé en 1866 à Séoul à 26 ans lors des persécutions anti-chrétiennes de Corée qui firent des milliers de victimes pacifiques. Date : samedi 2/11. Inscription : [vallee.benatonniere@gmail.com](mailto:vallee.benatonniere@gmail.com)
2. L'engagement culturel et environnemental de notre association est reconnu de tous. Notre secrétaire, Thierry du Rivau, a reçu cette année la Médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. Nous serons heureux de nous retrouver le 28 décembre pour fêter cette belle médaille, fêter Noël et présenter nos vœux de nouvelles années et nos projets. Infos pratiques à suivre sur le site de l'association.

Toute notre actualité est à suivre sur notre site : [www.sites.google.com/site/asvbvalleebenatonniere](http://www.sites.google.com/site/asvbvalleebenatonniere)

Arce

**Spectacle d'Art équestre**  
Écrit par Taïra Borée

**NOUVEAU SPECTACLE**

## En Noël inattendu



**21, 22, 28, 29**  
**décembre 2019**  
**5 janvier 2020**  
à 14h30

Restauration chaude  
sur place

**INFOS**  
**06 89 28 06 65**

www.ecuries-artpailange.com  
1424 Route de Niau - La Rivière - 85440 GROSBREUIL

www.ecuries-artpailange.com  
1424 Route de Niau - La Rivière - 85440 GROSBREUIL

## En Noël inattendu

**21, 22, 28, 29 décembre 2019 et 5 janvier 2020**  
à 14 h 30

Écrit par Taïra Borée

« Le père Noël a invité tous ses amis, personnages légendaires à passer Noël aux Écuries d'Artpailange et chacune des légendes veut présenter un numéro équestre, mais doit sans cesse se féliciter de former la patrouille des Écuries où rêve de participer aux festivités »

Durée	Adulte		Enfant		Séjour
1 heure	12 €	6 €	6 €	6 €	à 10 minutes des Sables d'Olonne, 20 minutes de La Roche sur Yon

Accueil dès 14h

Au sein du manège couvert, 250 places assises en tribunes

Des autocars chauffés sur place

**Réservation et billetterie**  
www.ecuries-artpailange.com/spectacles  
Office du tourisme des Sables d'Olonne

La disponibilité, le confort et la possibilité de modifier le programme font de ce spectacle un rendez-vous incontournable pour tous les amateurs de spectacles équestres.

**INFOS**  
**06 89 28 06 65**

Coopération **AR.C.E.**

1424 Route de Niau - La Rivière  
85440 GROSBREUIL

www.ecuries-artpailange.com



# Théâtre l'Entracte

Les acteurs de l'Entracte ont repris le chemin des planches le jeudi 19 septembre 2019.

Trois groupes évoluent sous la direction de Valérie Lamothe, metteuse en scène professionnelle. Le groupe Prévert accueille 10 enfants, le groupe Molière, 14 jeunes et le groupe Marivaux, 11 adultes.

Cette année encore, nous vous donnons rendez-vous pour plusieurs représentations dans la salle des fêtes de Grosbreuil les 27, 28 et 31 mars ainsi que les 3 et 4 avril 2019. Une tombola clôturera la dernière représentation du 4 avril 2019.

Après ces représentations, l'Entracte organisera un Escape Game à Grosbreuil. Il sera animé par l'association Faerie.

Nous vous attendons nombreux à toutes ces manifestations !!!

L'association est à l'heure actuelle à la recherche de partenaires, sponsors ainsi que de bénévoles pour les décors.

Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la présidente de l'association Adeline Thibaud au 06 83 49 85 46 ou par mail [entracte.grosbreuil@gmail.com](mailto:entracte.grosbreuil@gmail.com)

**Nous vous invitons à visiter le site internet de l'association :**

**[www.theatre-lentracte-grosbreuil.fr](http://www.theatre-lentracte-grosbreuil.fr)**

Vous pouvez également consulter notre page facebook « L'Entracte de Grosbreuil ».



## Secours Catholique

### Le SECOURS CATHOLIQUE en action à GROSBREUIL.

Le Secours Catholique du Talmondais est au service des personnes en situation précaire sur les 9 Communes : Avrillé, Le Bernard, Grosbreuil, Jard sur Mer, Longeville sur Mer, Poiroux, Saint Hilaire la Forêt, Saint Vincent sur Jard et Talmont Saint Hilaire.

Lors des déplacements à domicile et au cours des Permanences, le mardi de 9 h 30 à 11 h 30, au 280, rue du Paradis, à Talmont St Hilaire, les bénévoles accueillent les personnes qui souhaitent discuter ou confier leurs difficultés. A la suite de ces rencontres, des gens de chez nous ont reçu des colis alimentaires, des aides financières ou encore des bons de carburant. D'autres personnes ont été transportées à l'épicerie solidaire (Le Panier Talmondais) ou à des rendez-vous importants lorsqu'elles ne disposaient pas d'autres moyens de transport. Ces actions sont toujours réalisées en lien avec les Assistantes Sociales ou le CCAS.

Un après midi par mois, des ateliers convivialité réunissent personnes accueillies et bénévoles pour bricoler, réaliser une recette, jouer à des jeux de société et à la fin partager un goûter.

Dans le cadre du plan hiver, le Secours Catholique assure l'accompagnement de la famille de Migrants accueillie dans les gîtes communaux.

Comme à chaque printemps, nous avons organisé une marche pique-nique à destination de tous, accueillis et accueillants.

En décembre, nous préparons un arbre de Noël pour les familles que nous avons reçues dans l'année.

**SECOURS CATHOLIQUE du Talmondais**  
280, rue du Paradis  
85440 TALMONT SAINT HILAIRE  
Tél. 06.46.90.19.30





# Médiathèque de Grosbreuil

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, le réseau des bibliothèques de Vendée Grand Littoral a été ouvert à l'ensemble de ses Communes ; la médiathèque de Grosbreuil s'est associée aux 14 bibliothèques existantes pour relever les nouveaux défis à venir.

Désormais, la gratuité de l'abonnement est généralisée à tous les publics, quel que soit leur âge. Les lecteurs bénéficieront dans quelques semaines d'un portail leur permettant d'accéder à l'intégralité des collections offertes, de réserver en ligne.

Ces évolutions structurelles n'ont pas ralenti la vie de la médiathèque ; les bénévoles continuent à réfléchir sur des projets d'animation.

## 🍂 DIMANCHE 20 OCTOBRE, de 9h30 à 12h00 :

Le succès de « la matinée ZEN » de l'année dernière et les attentes des Lecteurs ont donné envie de renouveler l'expérience. 2 intervenants ont animé avec succès les ateliers « shiatsu » et « clown et vie ».

## 🍂 MERCREDI 18 DECEMBRE, de 15h00 à 18h00 :

Pour Noël, chaque lecteur, quel que soit son âge, est invité à partager une création culinaire, décorative tirée d'un livre, ou simplement un dessin. Un tirage au sort déterminera le gagnant dans chaque catégorie.

## 🍂 VENDREDI 7 FEVRIER 2020 à 20h30 :

Les « Voyageurs du soir » ont choisi pour cette nouvelle édition le thème « Le polar dans tous ses états ». Ils entraineront aux quatre coins du monde tous les spectateurs complices des commissaires, détectives ou inspecteurs chargés des enquêtes.

## 🍂 SAMEDI 4 AVRIL 2020 :

Pour la première fois, la médiathèque de Grosbreuil participera au prix « chronos » qui se déroulera de décembre à avril. Quatre livres sur le thème « Grandir, c'est vieillir... Vieillir, c'est grandir » seront proposés et soumis au vote des lecteurs intéressés. Ce prix des lecteurs s'adresse à tous ceux, âgés de 20 ans et plus. Une matinée d'échanges intergénérationnels : transmission, lectures, écriture... sur les souvenirs d'école est prévue le samedi 4 avril 2020.

Nous comptons sur votre enthousiasme pour contribuer au succès de ces animations.

Les bénévoles assurent le portage de livres à domicile auprès des personnes ne pouvant plus se déplacer et qui aimeraient lire. Si vous avez connaissance de personnes souhaitant bénéficier de ce service, nous vous demandons de le signaler à la médiathèque afin que nous puissions prendre contact avec elles.

**Nous vous invitons à vous tenir informés des nouveautés et des animations en consultant notre page facebook et notre site [www.bibliogrosbreuil.wixsite.com/bibli](http://www.bibliogrosbreuil.wixsite.com/bibli)**

**Atelier de Noël**

Gâteaux, pâtisseries, biscuits, bûches, dessins, bricolages, décorations, DIY, origamis...

**Mercredi 18 décembre**  
**15h > 18h**  
**Médiathèque de Grosbreuil**

**Grand tirage au sort !**  
**Participez et gagnez 3 livres**  
(catégorie enfant, ado & adulte)

**Comment participer ?**

- 1** Fouillez dans vos propres livres ou dans les livres thématiques de Noël de la Médiathèque.
- 2** Choisissez un plat, un gâteau, un bricolage ou une décoration en rapport avec Noël et fabriquez-le.
- 3** Ramenez votre création ainsi que le livre dont vous êtes inspiré le 18 décembre.

Médiathèque de Grosbreuil - Pôle culturel / [www.bibliogrosbreuil.wixsite.com](http://www.bibliogrosbreuil.wixsite.com) Bibliothèque de Grosbreuil





L'EMBALLAGE IMBRIQUÉ N'EST PAS REPÉRÉ PAR LES MACHINES,  
**DONC PAS RECYCLÉ**



## Tri des emballages : non aux imbriqués !

Depuis maintenant deux ans, tous les emballages se trient en Vendée ; une bonne chose pour faciliter le geste du tri de l'habitant, favoriser le recyclage et la valorisation de nos déchets.

En raison d'emballages imbriqués, la séparation technique des emballages, à VENDEE TRI, est difficile à réaliser, malgré les équipements automatisés. L'électro-aimant capte les boîtes de conserve en acier et emporte, malheureusement, le pot de yaourt emboîté dedans. Autre, exemple, le rayon infrarouge des trieurs optiques ne voit que l'emballage extérieur. Ainsi des capsules en aluminium dans des boîtes en carton ne sont détectées. Tous ces emballages ainsi dissimulés ne connaîtront pas le recyclage. En plus, les balles de matière conditionnées contenant des intrus seront refusées par le recycleur.

Alors n'imbriguez jamais un emballage dans un autre ; autrement dit, n'emboitez pas vos emballages.

Ces erreurs représentent un coût pour la collectivité, et donc pour l'usager. Elles mettent à mal le bon fonctionnement du centre de tri et celui des filières de recyclage.

Pour que le tri soit une réussite jusqu'au bout de la chaîne, il est important de se rappeler qu'une fois vidés, les emballages, et seulement les emballages, sont à déposer en vrac, séparés des uns des autres, dans les sacs ou bacs jaunes. Et si vous avez besoin de gagner de la place, vous pouvez compacter, un par un, vos emballages.

Pour rappeler aux Vendéens cette consigne essentielle dans le tri de leurs emballages, Trivalis lance une campagne de communication départementale. Le message « Sortez-moi d'ici, je veux une nouvelle vie ! » est celui d'un malheureux... pot de yaourt, imbriqué dans une boîte de conserve, qui n'espère qu'une chose, sortir de là pour avoir droit, lui aussi, au recyclage.